

Communiqué de presse

Juin 2020

UN APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL AUTOUR DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 juillet 2020
sur <https://www.hauts-de-seine.fr/cfppa2020>**

Le Département des Hauts-de-Seine et sa Conférence des financeurs lancent un appel à projets pour mener des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées. Cette année, les financements seront concentrés sur les solutions d'autonomie face à la crise sanitaire. En effet, la pandémie de Covid-19 a confirmé l'enjeu majeur des prochaines années que représente l'autonomie des personnes âgées. Les candidats ont jusqu'au 20 juillet pour envoyer leur projet sur <https://www.hauts-de-seine.fr/cfppa2020>.

Cet appel à projets, lancé chaque année depuis 2017, s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie à domicile ou en résidence autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Il a pour mission de fédérer les acteurs du territoire des Hauts-de-Seine pour définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les projets peuvent revêtir une portée communale, intercommunale, départementale ou interdépartementale et pourront s'étendre au département des Yvelines.

Des axes majeurs de travail ont été identifiés et ont déjà fait l'objet de projets. Ils visent le bien vieillir, la santé et le bien-être, la convivialité, le lien social et intergénérationnel, la culture, la mobilité, et l'inclusion numérique.

2020 s'inscrira dans la lignée des éditions antérieures en se concentrant sur les problématiques décuplées cette année en raison de la crise sanitaire.

Les projets pourront s'articuler autour de :

> La convivialité, le lien social et la prévention relayés en distanciel, via l'inclusion numérique

Déploiement des outils téléphoniques et/ou numériques au service de la communication, du lien social et de l'animation en période de crise.

> Le soutien psychologique

Compensation de l'impact psychologique des mesures d'isolement social et de confinement par un soutien individuel en distanciel auprès des personnes âgées fragilisées et de leurs aidants.

> La santé et le bien-être

Redynamisation de l'accès aux soins malgré les précautions impératives liées à la crise sanitaire, développement de la télémédecine.

> La culture et les loisirs

Mise en œuvre de nouvelles actions et adaptation des activités antérieures au contexte actuel.

A la clôture de l'appel à projets, les dossiers de candidatures seront étudiés avant d'être présentés en Séance de Conférence de financeurs en Septembre 2020. Selon le degré de

maturation des projets, les opérateurs pourraient obtenir des financements directement ou être orientés vers un accompagnement dédié pour améliorer le dispositif envisagé.

L'ensemble des professionnels du secteur, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), résidences autonomie, coordinateurs gérontologiques, associations, start-up, étudiants... sont invités à envoyer leur projet jusqu'au 20 juillet.

Le dossier de candidature est accessible sur <https://www.hauts-de-seine.fr/cfppa2020>.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées a été installée dans les Hauts-de-Seine le 22 septembre 2016. Présidée par le Département des Hauts-de-Seine, la Vice-présidence est assurée par l'Agence Régionale de Santé. Composée de 9 membres, elle gère une enveloppe financière confiée par la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie (CNSA), et attribue des subventions aux porteurs de projets sélectionnés. Ces derniers s'engagent à participer avec assiduité à l'accompagnement de la Conférence des Financeurs.

Contact presse

Marion DEBAIN

01 47 29 36 69

mdebain@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr